

# Table des matières

03 - FA2a-2023 Sensib usagers milieux nat	2
03 - FA2b-2023 Gestion forestière durable	3
03 - FA3-2023 Observatoire qualité cours eau	4
03 - FA4-2023 Animation Natura 2000 sites Rivières	5
03 - FA5-2023 Gérer zones humides et fonds vallées ouverts	7
03 - FA6-2023 Animation Natura 2000 terrain militaire Bitche	9
03 - FA7-2023 Gestion et extension RN Bitche	10
03 - FA13-2023 Jardiner pour le climat et la biodiversité	12
03 - FA14-2023 Développer expression habitants par le conte	14
03 - FA15-2023 Animer réseau étoiles terrestres	16
03 - FA17-2023 Faire connaître actions - communication et 25 ans RBT	18
03 - FA18-2023 Contrat réciprocité EMS	20
03 - FA19-2023 Lien élèves communication éduc territoire	21
03 - FA23-2023 Annales scientifiques et vie conseil scientifique	22
03 - FA24-2023 Animer réseau artisans écorénovation	23
03 - FA27-2023 Plan paysage	25
03 - FA28-2023 Expérimenter mise en oeuvre ZAN	27
03 - FA29-2023 Développer culture partagée Habiter Autrement	28
03 - FA30-2023 Apporter conseil architectural mutualisé	29
03 - FA31-2023 Investir pour le Sycoparc	30
03 - FA32-2023 Résidences architecture et paysagères interparcs	32
04 - Programmation triennale 2023-2025	33
05a - Dépôt demande FEDER Natura 2000	37
05b - Dépôt dde FEDER PRA Lynx	38

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 1<sup>er</sup> avril 2023

Sous la présidence de Monsieur Michaël WEBER

Date de convocation : 21/03/2023

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 29

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 41

Nombre de voix pouvoirs : 18

Étaient présents : Mmes DOH, EHRSTEIN, GLAD, LEDIG, MARAJO-GUTHMULLER, MADELEINE, MUCKENSTURM, PASTOR, MM. BALL, BERRON, BRUPPACHER, BUFFA, FRAIN, HELMER, HUBER, HUBERT, KLIPFEL, LENHARDT, MARCHAL, MARMILLOT, MICHEL, MULLER, PFEFFER, REICHHELD, SCHMITT, WAHL, WEBER, WEIL, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes GUILLIER, KOCHERT, LEHMANN, SANDER, WEY, MM. HOFFSESS, MORQUE, STAATH, SUCK, WALTER.

**OBJET : FA2a-2023 : Sensibiliser et responsabiliser les acteurs et usagers des milieux naturels**

Voix : 59

Pour : 59

Contre : 0

Abstentions : 0

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et notamment les mesures 1.3.2 « composer avec la nature au quotidien » et 1.4.2 « Instaurer un débat permanent »,

VU les statuts du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU le programme d'actions triennal 2023-2025,

VU l'exposé des motifs,

**Décision** : Le Comité Syndical :

- décide de poursuivre l'opération « Jetons nous à l'eau », d'intensifier les actions de médiation et de sensibilisation sur les enjeux de la préservation de la biodiversité dans nos paysages quotidiens (animations, chantiers et organiser une restitution au territoire des travaux d'études et de recherche menés avec le Conseil Scientifique du Parc. Le montant de cette opération a été estimé à 8.000 € TTC (prestation de service, impression, diffusion, graphisme, frais d'intervenants, hébergement des intervenants ...),

- sollicite, pour la bonne réalisation de l'opération, les financements suivants :

Agence de l'Eau Rhin Meuse : 6.400 €

Région Grand Est : 1.600 €

- décide d'inscrire un crédit total de 8.000 € au budget supplémentaire 2023,

- autorise M. le Président à solliciter les financeurs et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Pour extrait conforme

Le Président,



Michaël WEBER

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 1<sup>er</sup> avril 2023

Sous la présidence de Monsieur Michaël WEBER

Date de convocation : 21/03/2023

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 29

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 41

Nombre de voix pouvoirs : 18

Étaient présents : Mmes DOH, EHRSTEIN, GLAD, LEDIG, MARAJO-GUTHMULLER, MADELEINE, MUCKENSTURM, PASTOR, MM. BALL, BERRON, BRUPPACHER, BUFFA, FRAIN, HELMER, HUBER, HUBERT, KLIPFEL, LENHARDT, MARCHAL, MARMILLOT, MICHEL, MULLER, PFEFFER, REICHHELD, SCHMITT, WAHL, WEBER, WEIL, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes GUILLIER, KOCHERT, LEHMANN, SANDER, WEY, MM. HOFFSESS, MORQUE, STAATH, SUCK, WALTER.

**OBJET : FA2b-2023 : Gestion forestière durable**

Voix : 59

Pour : 59

Contre : 0

Abstentions : 0

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et notamment les mesures 2.1.3 « Devenir un territoire forestier transfrontalier d'expérimentation, d'innovation et d'échange »,

VU les statuts du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU le programme d'actions triennal 2023-2025,

VU l'exposé des motifs,

**Décision** : Le Comité Syndical :

- décide de mettre à jour la convention signée avec l'Office National des Forêts en 2017,
- décide de poursuivre le travail d'animation de la convention via notamment l'organisation de marteloscopes pour les acteurs locaux et partenaires ainsi que des actions de formation pour un montant estimatif de 2.000 € TTC (frais de formation, intervenants, hébergement, frais de réception, frais de traduction, frais logistique, acquisition de matériel ...).
- sollicite pour la bonne réalisation de l'opération, les financements suivants :  
Région Grand-Est : 2.000 €
- décide d'inscrire un crédit total de 2.000 € au budget supplémentaire 2023,
- autorise M. le Président à solliciter les financeurs potentiels et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Pour extrait conforme

Le Président,



Michaël WEBER

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 1<sup>er</sup> avril 2023

Sous la présidence de Monsieur Michaël WEBER

Date de convocation : 21/03/2023

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 29

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 41

Nombre de voix pouvoirs : 18

Etaient présents : Mmes DOH, EHRSTEIN, GLAD, LEDIG, MARAJO-GUTHMULLER, MADELEINE, MUCKENSTURM, PASTOR, MM. BALL, BERRON, BRUPPACHER, BUFFA, FRAIN, HELMER, HUBER, HUBERT, KLIPFEL, LENHARDT, MARCHAL, MARMILLOT, MICHEL, MULLER, PFEFFER, REICHHELD, SCHMITT, WAHL, WEBER, WEIL, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes GUILLIER, KOCHERT, LEHMANN, SANDER, WEY, MM. HOFFSESS, MORQUE, STAATH, SUCK, WALTER.

**OBJET : FA3-2023 : Observatoire de la qualité des rivières**

Voix : 59

Pour : 59

Contre : 0

Abstentions : 0

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et notamment la mesure 1.1.1 « ménager au quotidien notre ressource en eau »,

VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU le programme d'actions triennal 2023-2025,

CONSIDERANT que le Parc naturel régional des Vosges du Nord accompagne le déploiement de l'observatoire de la qualité des cours d'eau à l'échelle du Massif des Vosges et plus particulièrement en lien avec le Parc naturel régional des Ballons des Vosges,

VU l'exposé des motifs,

**Décision** : Le Comité Syndical :

- décide de poursuivre la réalisation des analyses dans le cadre de l'observatoire de la qualité des cours d'eau sur le territoire du Parc naturel régional des Vosges du Nord, ainsi que sur le territoire du Parc naturel régional des Ballons des Vosges. Le budget estimatif pour l'exercice 2023 s'élève à un montant de 100.000 € TTC (prestation de service, analyse...).

- sollicite, pour la bonne réalisation de l'opération, les financements suivants :

Agence de l'Eau Rhin Meuse : 62.000 €

Europe FEDER : 27.000 €

Région Grand Est (programme actions PNR Ballons des Vosges) : 11.000 €

- décide d'inscrire un crédit total de 100.000 € au budget supplémentaire 2023,

- autorise M. le Président à solliciter les financeurs et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Pour extrait conforme

Le Président,

  
Michaël WEBER

# SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### COMITE SYNDICAL

Séance du 1<sup>er</sup> avril 2023

Sous la présidence de Monsieur Michaël WEBER

Date de convocation : 21/03/2023

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 29

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 41

Nombre de voix pouvoirs : 18

Etaient présents : Mmes DOH, EHRSTEIN, GLAD, LEDIG, MARAJO-GUTHMULLER, MADELEINE, MUCKENSTURM, PASTOR, MM. BALL, BERRON, BRUPPACHER, BUFFA, FRAIN, HELMER, HUBER, HUBERT, KLIPFEL, LENHARDT, MARCHAL, MARMILLOT, MICHEL, MULLER, PFEFFER, REICHHELD, SCHMITT, WAHL, WEBER, WEIL, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes GUILLIER, KOCHERT, LEHMANN, SANDER, WEY, MM. HOFFSESS, MORQUE, STAATH, SUCK, WALTER.

### **OBJET : FA4-2023 : Animation des sites Natura 2000 Rivières**

Voix : 59

Pour : 59

Contre : 0

Abstentions : 0

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et notamment les mesures 1.1.1 « Ménager au quotidien notre ressource en eau »,

VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU le programme d'actions triennal 2023-2025,

VU l'exposé des motifs,

### **Décision** : Le Comité Syndical :

- décide de poursuivre le travail d'accompagnement, de suivi et d'animation des sites Natura 2000 ZSC « Cours d'eau tourbières, rochers et forêts des Vosges du Nord et souterrain du Ramstein », ZSC « Moder et ses affluents », ZSC « La Sauer et ses affluents ». Pour 2023 il s'agira plus précisément de :

> phase 1 : travailler sur le projet de restauration de la continuité écologique de l'Etang de l'Erbsenweiher via la rédaction des pièces de marchés pour la maîtrise d'œuvre (réalisé en interne),

> phase 2 : réaliser des actions de médiation, de communication et de sensibilisation des scolaires et habitants du territoire via notamment la réalisation : du projet pédagogique inter-parc « le grand voyage de l'eau », du projet pédagogique « les zones humides », de ciné-débats, d'outils de médiation pour un montant estimatif de 6.110 € TTC (prestation de communication, prestation de service, frais de diffusion, frais d'intervenants, frais de mission, frais de séjour et de déplacement, frais de location de bus, réception, projections...),

> phase 3 : réaliser des travaux de création d'une prise d'eau gravitaire sur le Steinbach - site de l'Hôtel du Cheval Blanc et contrôle topographique des aménagements pour un montant total de 132.978 €,

- sollicite pour la bonne réalisation de la phase 2 :

> Europe FEDER : 6.110 €

- sollicite pour la bonne réalisation de la phase 3 :

> FEADER/DREAL (Contrat NATURA 2000) : 105.542,40 €

> Région Grand Est (crédits eau) : 27.435,60 €

- décide d'inscrire un crédit total de 139.088 € au budget supplémentaire 2023,

- autorise M. le Président à solliciter les financeurs et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Pour extrait conforme

Le Président,



Michaël WEBER

# SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### COMITE SYNDICAL

Séance du 1<sup>er</sup> avril 2023

Sous la présidence de Monsieur Michaël WEBER

Date de convocation : 21/03/2023

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 29

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 41

Nombre de voix pouvoirs : 18

Étaient présents : Mmes DOH, EHRSTEIN, GLAD, LEDIG, MARAJO-GUTHMULLER, MADELEINE, MUCKENSTURM, PASTOR, MM. BALL, BERRON, BRUPPACHER, BUFFA, FRAIN, HELMER, HUBER, HUBERT, KLIPFEL, LENHARDT, MARCHAL, MARMILLOT, MICHEL, MULLER, PFEFFER, REICHHELD, SCHMITT, WAHL, WEBER, WEIL, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes GUILLIER, KOCHERT, LEHMANN, SANDER, WEY, MM. HOFFSESS, MORQUE, STAATH, SUCK, WALTER.

#### **OBJET : FA5-2023 : Gérer les zones humides et maintenir les fonds de vallées ouverts**

Voix : 59

Pour : 59

Contre : 0

Abstentions : 0

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et notamment les mesures 1.1.3 « Préserver les zones humides et leurs richesses naturelles »,

VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU le programme d'actions triennal 2023-2025,

VU l'exposé des motifs,

#### **Décision : Le Comité Syndical :**

- décide de poursuivre le travail d'accompagnement des communes propriétaires et/ou gestionnaires dans l'élaboration des documents de planification, la mise en œuvre d'opérations d'amélioration de la connaissance, l'entretien, la restauration et la surveillance des zones humides remarquables. Il s'agira notamment de poursuivre l'accompagnement de la réserve naturelle régionale de Reichshoffen, des espaces naturels sensibles de la Schwalb et Horn et de finaliser les travaux de gestion écologique et de mise en défense sur plusieurs communes du territoire.

Pour 2023, les dépenses consisteront principalement en la réalisation de projets pédagogiques « Cohabiter avec Igor le castor » dans plusieurs écoles du territoire pour un montant estimé à 2.500 € TTC (prestation d'animation, frais de communication, petit matériel, prestation de service ...), la réalisation de travaux de gestion des roselières pour un montant estimé à 2.900 € TTC (acquisition de matériel, prestation de service...) et la réalisation de travaux d'entretien des fonds de vallées. Le montant global du projet s'élève à un montant estimatif de 10.000 € TTC.

- sollicite pour la bonne réalisation de l'opération, les financements suivants :

> Agence de l'Eau : 8.000 €

> Région Grand Est : 1.100 €

> Association AGEVON : 900 €

- décide d'inscrire un crédit total de 10.000 € au budget supplémentaire 2023,
- autorise M. le Président à solliciter les financeurs et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Pour extrait conforme

Le Président,



Michaël WEBER



SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 1<sup>er</sup> avril 2023

Sous la présidence de Monsieur Michaël WEBER

Date de convocation : 21/03/2023

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 29

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 41

Nombre de voix pouvoirs : 18

Étaient présents : Mmes DOH, EHRSTEIN, GLAD, LEDIG, MARAJO-GUTHMULLER, MADELEINE, MUCKENSTURM, PASTOR, MM. BALL, BERRON, BRUPPACHER, BUFFA, FRAIN, HELMER, HUBER, HUBERT, KLIPFEL, LENHARDT, MARCHAL, MARMILLOT, MICHEL, MULLER, PFEFFER, REICHHELD, SCHMITT, WAHL, WEBER, WEIL, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes GUILLIER, KOCHERT, LEHMANN, SANDER, WEY, MM. HOFFSESS, MORQUE, STAATH, SUCK, WALTER.

**OBJET : FA6-2023 : Animation des documents d'objectifs Natura 2000 – terrain militaire de Bitche.**

Voix : 59

Pour : 59

Contre : 0

Abstentions : 0

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et notamment les mesures 1.1.2 « Protéger la nature remarquable »,

VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU le programme d'actions triennal 2023-2025,

VU l'exposé des motifs,

**Décision** : Le Comité Syndical :

- décide d'accompagner le travail de mise en place du PSDRF (gratification de stage, frais de mission et de déplacements,), pour un montant total de 5.000 € TTC,

- décide de réaliser des actions de médiation, de sensibilisation et de communication (ciné-débats, intervenants, impression, réception, droits de diffusion...) pour un montant total de 300 € TTC,

- sollicite pour la bonne réalisation de l'opération, les financements suivants :

> Europe - FEDER : 5.300 €

- décide d'inscrire un crédit total de 5.300 € au budget supplémentaire 2023,

- autorise M. le Président à solliciter les financeurs et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Pour extrait conforme

Le Président,



Michaël WEBER

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 1<sup>er</sup> avril 2023

Sous la présidence de Monsieur Michaël WEBER

Date de convocation : 21/03/2023

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 29

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 41

Nombre de voix pouvoirs : 18

Étaient présents : Mmes DOH, EHRSTEIN, GLAD, LEDIG, MARAJO-GUTHMULLER, MADELEINE, MUCKENSTURM, PASTOR, MM. BALL, BERRON, BRUPPACHER, BUFFA, FRAIN, HELMER, HUBER, HUBERT, KLIPFEL, LENHARDT, MARCHAL, MARMILLOT, MICHEL, MULLER, PFEFFER, REICHHELD, SCHMITT, WAHL, WEBER, WEIL, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes GUILLIER, KOCHERT, LEHMANN, SANDER, WEY, MM. HOFFSESS, MORQUE, STAATH, SUCK, WALTER.

Voix : 59  
Pour : 59  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**OBJET : FA7-2023 : Gestion et extension de la réserve naturelle nationale des Rochers et Tourbières du Pays de Bitche**

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et notamment la Mesure 1.2.1. « protéger la nature remarquable »,

VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU le décret n° 98-340 du 15 mai 1998 créant la Réserve Naturelle des rochers et tourbières du Pays de Bitche,

VU la convention en date du 22 juillet 1999 relative aux modalités de gestion de cette réserve naturelle,

VU le rapport présenté,

**Décision** : Le Comité Syndical décide :

Action 1 : Animation et gestion de la RNN : 96.240 €

- approuve le programme d'actions suivant pour un montant total de 96.240 € :

> animation et mise en œuvre du plan de gestion de la réserve naturelle pour l'année 2023 (salaires, charges, frais de mission, frais de structure...) : 91.240 €

> stagiaire (indemnités, frais de déplacements...) : 3.500 €

> inventaire des bryophytes par des experts (hébergement, séjour, mission...) : 1.500 €

Action 2 : Mission de médiation : 17.985 €

- approuve le programme d'actions suivant pour un montant total de 17.985 € :

> recrutement d'un agent saisonnier pour accompagner le travail de médiation et les actions de sensibilisation de la RNN : 17.985 € TTC (salaire, charges, frais de fonctionnement, frais de mission, actions de communication...).

Action 3 : actions de gestion :

- approuve le programme d'actions suivant pour un montant total de 10.000 € :

> signalétique, gîtes à chiroptères, station météo, thermohygromètres, éco-compteur (petit matériel, prestation de service ...) : 10.000 € TTC,

- décide d'inscrire un crédit total d'un montant de 124.225 € au BS 2023,
- sollicite les financements ci-dessous :
  - Action 1 :
    - > DREAL dotation courante : 96.240 €
  - Action 2 :
    - > DREAL dotation médiation : 17.985 €
  - Action 3 :
    - > Fonds vert – axe 3 : 8.000 €
    - > Association Nature du Pays de Niederbronn (gîtes à chiroptères) : 2.000 €
- autorise le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces opérations.

Pour extrait conforme

Le Président,



Michaël WEBER

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 1<sup>er</sup> avril 2023

Sous la présidence de Monsieur Michaël WEBER

Date de convocation : 21/03/2023

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 29

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 41

Nombre de voix pouvoirs : 18

Etaient présents : Mmes DOH, EHRSTEIN, GLAD, LEDIG, MARAJO-GUTHMULLER, MADELEINE, MUCKENSTURM, PASTOR, MM. BALL, BERRON, BRUPPACHER, BUFFA, FRAIN, HELMER, HUBER, HUBERT, KLIPFEL, LENHARDT, MARCHAL, MARMILLOT, MICHEL, MULLER, PFEFFER, REICHHELD, SCHMITT, WAHL, WEBER, WEIL, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes GUILLIER, KOCHERT, LEHMANN, SANDER, WEY, MM. HOFFSESS, MORQUE, STAATH, SUCK, WALTER.

**OBJET : FA13-2023 : Jardiner pour le climat et la biodiversité**

Voix : 59

Pour : 59

Contre : 0

Abstentions : 0

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et notamment les mesures 1.3.2 « Composer avec la nature au quotidien »,

VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

CONSIDERANT la clôture du projet INTERREG « NOE-NOAH »,

CONSIDERANT la volonté partagée des partenaires du projet INTERREG « NOE-NOAH » de poursuivre le travail collaboratif dans le cadre d'un nouveau projet européen,

CONSIDERANT le dossier de candidature INTERREG VI 2022-2025 « Faire des espaces verts un levier de développement durable des communes de la réserve de biosphère transfrontalière Vosges du Nord – Pfälzerwald » déposé par la Biosphärenreservat Pfälzerwald-Nordvogesen,

CONSIDERANT l'association du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord à l'opération, en qualité de partenaire,

CONSIDERANT que la candidature portée par la Biosphärenreservat Pfälzerwald-Nordvogesen a été lauréate du programme,

VU le programme d'actions triennal 2023-2025,

VU l'exposé des motifs,

**Décision** : Le Comité Syndical décide :

- d'engager les opérations programmées dans le cadre du dossier INTERREG VI 2022-2025 « Faire des espaces verts un levier de développement durable des communes de la réserve de biosphère transfrontalière Vosges du Nord – Pfälzerwald » dont le montant a été estimé pour la partie portée par le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord à 325.350 €,

- d'engager, au titre de l'année 2023, les actions suivantes :

- promouvoir la gestion écologique des jardins via :

> l'organisation de diagnostics de la gestion écologique de jardins privés, de jardins scolaires où d'espaces publics : 12.000 €

> l'organisation de ciné-débats : 500 €

> l'organisation du concours : 300 €

- accompagner les communes dans la gestion des espaces non bâtis via :
  - > la réalisation de diagnostics des espaces publics : 750 €
  - > la réalisation d'études paysagères et écologiques des espaces publics : 6.000 €
  - > la réalisation d'illustrations pour les cartes postales : 4.500 €
- sensibiliser et former RBT métiers « Jardin/Espaces verts » pour stimuler et structurer une filière espaces verts locale via :
  - > la mission de conception de la formation et des frais de déplacement d'experts : 5.500 €
  - > l'organisation de stages pour les particuliers « Mettez les mains dans la terre » : 3.000 €
- communiquer via :
  - > la traduction de supports de communication et techniques, la traduction du programme annuel : 3.500 €
  - > la conception de roll up : 800 €
  - > l'accueil et l'organisation de réunions : 500 €
  - > la réalisation de 2 films « Jardiner pour la biodiversité » : 7.000 €
- l'animation du projet pour 40.430 € (stagiaire, chargé de mission salaires et charges...),  
Le montant global de l'opération a été estimé à 84.780 € TTC (prestation de service, actions de communication, ouvrages, frais d'intervenants, prestation d'animation, salaires, charges sociales, stagiaires, études, missions, traductions, frais déplacements...)
- sollicite pour la bonne réalisation de l'opération, les financements suivants :
  - > Europe – INTERREG/FEDER : 50.868 €
  - > Agence de l'Eau : 6.000 €
  - > Région Grand Est (hors poste) : 14.040 €
  - > Sycoparc : 13.872 €
- décide d'inscrire un crédit total de 84.780 € au budget supplémentaire 2023,
- autorise M. le Président à solliciter les financeurs et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Pour extrait conforme

Le Président,



Michaël WEBER

# SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### COMITE SYNDICAL

Séance du 1<sup>er</sup> avril 2023

Sous la présidence de Monsieur Michaël WEBER

Date de convocation : 21/03/2023

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 29

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 41

Nombre de voix pouvoirs : 18

Etaient présents : Mmes DOH, EHRSTEIN, GLAD, LEDIG, MARAJO-GUTHMULLER, MADELEINE, MUCKENSTURM, PASTOR, MM. BALL, BERRON, BRUPPACHER, BUFFA, FRAIN, HELMER, HUBER, HUBERT, KLIPFEL, LENHARDT, MARCHAL, MARMILLOT, MICHEL, MULLER, PFEFFER, REICHHELD, SCHMITT, WAHL, WEBER, WEIL, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes GUILLIER, KOCHERT, LEHMANN, SANDER, WEY, MM. HOFFSESS, MORQUE, STAATH, SUCK, WALTER.

#### **OBJET : FA142023 – Favoriser l'accès au patrimoine par le conte et la médiation culturelle pour toutes et tous**

Voix : 59

Pour : 59

Contre : 0

Abstentions : 0

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et notamment les mesures 1.4.1 « Utiliser la médiation culturelle pour renforcer les liens »,

VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU le programme d'actions triennal 2023-2025,

VU le rapport présenté,

#### **Décision** : Le Comité Syndical décide :

- Phase 1 : de poursuivre et consolider la dynamique créée autour du conte, en partenariat avec les sites de découverte du patrimoine avec structure d'accueil (EDSA) et musées du dispositif de la conservation, d'amorcer une forme de conservation du patrimoine oral dans le cadre d'un éventuel projet « Artiste en collège » à Bouxwiller. La saison culturelle sera organisée en collaboration avec un artiste associé et veillera à favoriser l'accès aux spectacles des publics empêchés. En complément, des actions de formation, de communication et de sensibilisation seront organisées. Ce travail global sera coordonné par un agent du SYCOPARC, complété par une mission de service civique. Le montant global de l'opération s'élève à un montant estimatif de 96.245 € TTC (salaires, charges, frais de fonctionnement, frais de structure, prestation de service, graphisme, impression, diffusion, actions de promotion et de communication, cotisations, prestations artistiques, service civique...),

- Phase 2 : d'effectuer un travail de fond sur le réseau Eveil des Sens et la question de l'accessibilité pour un montant total estimé à 4.050 € (cotisations, organisation d'un forum, prestation de service, graphisme, impression, diffusion, actions de promotion et de communication, cotisations, service civique...),

Le montant global de l'opération a été estimé à 96.245 € TTC

- sollicite pour la bonne réalisation de l'opération, les financements suivants :

> Région Grand-Est : 27.747 € (hors poste)

> DRAC : 38.498 €

> Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) : 30.000 €

- décide d'inscrire un crédit total de 96.245 € au budget supplémentaire 2023,
- autorise M. le Président à solliciter les financeurs et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Pour extrait conforme

Le Président,



Michaël WEBER

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 1<sup>er</sup> avril 2023

Sous la présidence de Monsieur Michaël WEBER

Date de convocation : 21/03/2023

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 29

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 41

Nombre de voix pouvoirs : 18

Étaient présents : Mmes DOH, EHRSTEIN, GLAD, LEDIG, MARAJO-GUTHMULLER, MADELEINE, MUCKENSTURM, PASTOR, MM. BALL, BERRON, BRUPPACHER, BUFFA, FRAIN, HELMER, HUBER, HUBERT, KLIPFEL, LENHARDT, MARCHAL, MARMILLOT, MICHEL, MULLER, PFEFFER, REICHHELD, SCHMITT, WAHL, WEBER, WEIL, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes GUILLIER, KOCHERT, LEHMANN, SANDER, WEY, MM. HOFFSESS, MORQUE, STAATH, SUCK, WALTER.

**OBJET : FA15-2023 – Animer le réseau des Etoiles terrestres**

Voix : 59

Pour : 59

Contre : 0

Abstentions : 0

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,  
VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et notamment la mesure 1.4.1 « Utiliser la médiation culturelle pour renforcer les liens »,  
VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,  
VU le programme d'actions triennal 2023-2025,  
VU le rapport présenté,

**Décision** : Le Comité Syndical décide :

- décide de poursuivre le travail d'accompagnement, de valorisation et de dynamisation du réseau des 3 sites verriers des Vosges du Nord pour un montant total de l'opération estimé à 34.700 € via :
  - > la mise en place d'événements communs pour un montant estimatif de 5.200 € TTC (prestation de service, communication, graphisme, impressions, frais de réception ...)
  - > la réalisation d'actions de communication pour un montant estimatif de 3.500 € TTC (prestation de service, conception, graphisme, impressions, frais liés à l'accueil de journalistes, réception, hébergement et maintenance du site internet ...),
  - > la réalisation d'une vidéo sur les patrimoines des sites verriers « A vol de mésange » pour un montant estimatif de 18.000 € TTC (réalisation vidéo, achat de casques...),
  - > l'organisation d'un workshop étudiants « Les étoiles terrestres » pour un montant estimatif de 8.000 € (frais d'accueil et de séjour des étudiants et intervenants, intervenants animations, documents de communication, réception, matériel et fournitures...),
- sollicite pour la bonne réalisation de l'opération, les financements suivants :
  - Massif FNADT : 22.700 €
  - Participation des sites verriers : 12.000 € soit 4 000 € par site



- décide d'inscrire un crédit total de 34.700 € au budget supplémentaire 2023,
- autorise M. le Président à solliciter les financeurs potentiels et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Pour extrait conforme

Le Président,



Michaël WEBER

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 1<sup>er</sup> avril 2023

Sous la présidence de Monsieur Michaël WEBER

Date de convocation : 21/03/2023

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 29

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 41

Nombre de voix pouvoirs : 18

Étaient présents : Mmes DOH, EHRSTEIN, GLAD, LEDIG, MARAJO-GUTHMULLER, MADELEINE, MUCKENSTURM, PASTOR, MM. BALL, BERRON, BRUPPACHER, BUFFA, FRAIN, HELMER, HUBER, HUBERT, KLIPFEL, LENHARDT, MARCHAL, MARMILLOT, MICHEL, MULLER, PFEFFER, REICHHELD, SCHMITT, WAHL, WEBER, WEIL, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes GUILLIER, KOCHERT, LEHMANN, SANDER, WEY, MM. HOFFSESS, MORQUE, STAATH, SUCK, WALTER.

Voix : 59  
Pour : 59  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**OBJET : FA17-2023 – Faire connaître les actions en faveur de la biodiversité et de l'innovation en milieu rural.**

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et notamment les mesures 1.4.2 « Instaurer un débat permanent »,

VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU le programme d'actions triennal 2023-2025,

VU le rapport présenté,

**Décision** : Le Comité Syndical décide :

- décide de poursuivre le travail de porter à connaissance des actions du Parc dans le cadre de la mise en œuvre de sa charte via les actions suivantes :

> Phase 1 – Améliorer la compréhension des actions en faveur de la biodiversité et du patrimoine culturel : 34.600 € TTC

Rendre accessible les informations aux habitants et partager les actions et missions du Parc via les outils numériques, en organisant des actions de promotion, en développant le site internet du Parc, en éditant des newsletters, en renforçant la stratégie numérique, en réalisant des insertions presse et web, en réalisant des objets de promotion du Parc, en acquérant des supports visuels, des illustrations, des photos ou vidéos du territoire pour un montant total estimé à 34.600 € (prestation de service, graphisme, impression, diffusion, maintenance, gratification de stage, frais de mission, service civique, logiciel newsletters, impression, diffusion, communication, frais de réception, achat de goodies, insertions, achat de droits de diffusion ...).

> Phase 2 – Organisation d'événementiels pour les 25 ans de la RBT : 44.800 € TTC

Via la création d'une ligne graphique spécifique, l'impression de supports de communication, l'acquisition de goodies, l'impression d'une carte touristique transfrontalière, l'interprétation et traduction simultanée des événements, l'adaptation de spectacle court et mobile franco-allemand, pour un montant estimatif de 44.800 € TTC (conception, impression, achat goodies, diffusion graphisme, prestation de service, traduction spectacles, réception, location salle...).

- sollicite le plan de financement suivant :

Phase 1 :

Région Grand-Est : 34.600 €

Phase 2 :

Fonds citoyen franco-allemand : 28.000 €

Massif (FNADT) : 7.500 €

Collectivité Européenne d'Alsace (Europe et Transfrontalier) : 3.000 €

Biosphärenreservat Pfälzerwald : 2.240 €

Sycoparc (autofinancement) : 4.060 €

- décide d'inscrire un crédit total de 79.400 € au BS 2023,

- autorise le Président à solliciter les financeurs et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Pour extrait conforme

Le Président,



Michaël WEBER

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 1<sup>er</sup> avril 2023

Sous la présidence de Monsieur Michaël WEBER

Date de convocation : 21/03/2023

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 29

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 41

Nombre de voix pouvoirs : 18

Étaient présents : Mmes DOH, EHRSTEIN, GLAD, LEDIG, MARAJO-GUTHMULLER, MADELEINE, MUCKENSTURM, PASTOR, MM. BALL, BERRON, BRUPPACHER, BUFFA, FRAIN, HELMER, HUBER, HUBERT, KLIPFEL, LENHARDT, MARCHAL, MARMILLOT, MICHEL, MULLER, PFEFFER, REICHHELD, SCHMITT, WAHL, WEBER, WEIL, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes GUILLIER, KOCHERT, LEHMANN, SANDER, WEY, MM. HOFFSESS, MORQUE, STAATH, SUCK, WALTER.

Voix : 59  
Pour : 59  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**OBJET : FA18-2023 – Initier des projets pédagogiques dans le cadre du programme de réciprocité avec l'EMS**

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et notamment les mesures 1.4.4 « Faire vivre notre relation avec les Vosges du Nord »,

VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU le programme d'actions triennal 2023-2025,

VU la délibération du Comité Syndical du 11 février 2023 prenant acte du contrat de réciprocité et autorisant M. le Président à procéder à sa signature avec la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg,

VU le rapport présenté,

**Décision** : Le Comité Syndical décide :

- décide de mettre en place une offre pédagogique permettant aux élèves de primaire de comprendre les enjeux environnementaux spécifiques au territoire rural des Vosges du Nord et à celui urbanisé de l'Eurométropole de Strasbourg. En 2023 il s'agira d'un projet d'échanges de classes avec le CINE de Bussière, accueillis à la Maison de l'Eau et de la Rivière pour un montant total estimé à 12.000 € TTC (frais de séjour et d'hébergement, intervenants, actions de communication, fournitures...),

- sollicite, pour la bonne réalisation de l'opération, les financements suivants :

Région Grand Est : 12.000 €

- décide d'inscrire un crédit total de 12.000 € au budget supplémentaire 2023,

- autorise M. le Président à solliciter les financeurs et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Pour extrait conforme

Le Président,  
Michaël WEBER



SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 1<sup>er</sup> avril 2023

Sous la présidence de Monsieur Michaël WEBER

Date de convocation : 21/03/2023

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 29

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 41

Nombre de voix pouvoirs : 18

Étaient présents : Mmes DOH, EHRSTEIN, GLAD, LEDIG, MARAJO-GUTHMULLER, MADELEINE, MUCKENSTURM, PASTOR, MM. BALL, BERRON, BRUPPACHER, BUFFA, FRAIN, HELMER, HUBER, HUBERT, KLIPFEL, LENHARDT, MARCHAL, MARMILLOT, MICHEL, MULLER, PFEFFER, REICHHELD, SCHMITT, WAHL, WEBER, WEIL, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes GUILLIER, KOCHERT, LEHMANN, SANDER, WEY, MM. HOFFSESS, MORQUE, STAATH, SUCK, WALTER.

Voix : 59  
Pour : 59  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**OBJET : FA19-2023 Faire vivre le lien entre les élèves, la communauté éducative, les délégués et leur territoire**

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et notamment les mesures 1.4.4 « Faire vivre notre relation avec les Vosges du Nord »,

VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU le programme d'actions triennal 2023-2025,

VU le rapport présenté,

**Décision** : Le Comité Syndical décide, en lien avec le réseau REEVON :

- d'organiser des formations à destination des élus pour un montant estimé à 6.200 € TTC (prestation de service, intervenants, transport en commun pour visites d'études, traduction, locations, réception...),

- la mise en place d'une offre pérenne spécifique Parc via la création et test de l'offre pédagogique par les structures du réseau, l'organisation et la valorisation de l'offre pour un montant estimatif de 11.100 € (prestation de service, animations, communication, diffusion, frais de réception, service civique...),

- de mettre en place des actions de formation et de sensibilisation à destination des élèves et de la communauté éducative via l'organisation des rendez-vous du parc et la réalisation de formations à l'innovation pédagogique pour les médiateurs et animateurs pour un montant estimatif de 2.500 € TTC (actions de formation, intervenants, frais de réception, petit matériel, animations, petit matériel, prestation de service ...),

- sollicite, pour la bonne réalisation de l'opération, les financements suivants :

Région Grand Est : 19.800 €

- décide d'inscrire un crédit total de 19.800 € au budget supplémentaire 2023,

- autorise M. le Président à solliciter les financeurs potentiels et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Pour extrait conforme

Accusé de réception en préfecture  
067-256700691-20230401-CS010423DEL33-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2023  
Date de réception préfecture : 11/04/2023

Le Président,  
Michaël WEBER



SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 1<sup>er</sup> avril 2023

Sous la présidence de Monsieur Michaël WEBER

Date de convocation : 21/03/2023

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 29

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 41

Nombre de voix pouvoirs : 18

Étaient présents : Mmes DOH, EHRSTEIN, GLAD, LEDIG, MARAJO-GUTHMULLER, MADELEINE, MUCKENSTURM, PASTOR, MM. BALL, BERRON, BRUPPACHER, BUFFA, FRAIN, HELMER, HUBER, HUBERT, KLIPFEL, LENHARDT, MARCHAL, MARMILLOT, MICHEL, MULLER, PFEFFER, REICHHELD, SCHMITT, WAHL, WEBER, WEIL, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes GUILLIER, KOCHERT, LEHMANN, SANDER, WEY, MM. HOFFSESS, MORQUE, STAATH, SUCK, WALTER.

**OBJET : FA23-2023 : Publication des annales et vie du conseil scientifique**

Voix : 59

Pour : 59

Contre : 0

Abstentions : 0

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et notamment les mesures 2.1.4 « Accompagner la compréhension des évolutions du territoire »,

VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU le programme d'actions triennal 2023-2025,

VU l'exposé des motifs,

**Décision** : Le Comité Syndical :

- décide de réaliser le tome 21 des annales scientifiques pour un montant estimatif de 11.000 € TTC (frais de traduction, rédaction impression, diffusion...),

- décide d'organiser les réunions du conseil scientifique pour un montant estimatif de 1.000 € TTC (frais de réception, location, fournitures...)

- sollicite pour la réalisation des annales scientifiques, les financements suivants :

Région Grand-Est : 5.000 €

Réserve de Biosphère Palatinat : 6.000 €,

- sollicite pour l'organisation des réunions du conseil scientifique, les financements suivants :

Région Grand-Est : 1.000 €

- décide d'inscrire un crédit total de 12.000 € au budget supplémentaire 2023,

- autorise M. le Président à solliciter les financeurs potentiels et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Pour extrait conforme

Le Président,



Michaël WEBER

# SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### COMITE SYNDICAL

Séance du 1<sup>er</sup> avril 2023

Sous la présidence de Monsieur Michaël WEBER

Date de convocation : 21/03/2023

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 29

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 41

Nombre de voix pouvoirs : 18

Étaient présents : Mmes DOH, EHRSTEIN, GLAD, LEDIG, MARAJO-GUTHMULLER, MADELEINE, MUCKENSTURM, PASTOR, MM. BALL, BERRON, BRUPPACHER, BUFFA, FRAIN, HELMER, HUBER, HUBERT, KLIPFEL, LENHARDT, MARCHAL, MARMILLOT, MICHEL, MULLER, PFEFFER, REICHHELD, SCHMITT, WAHL, WEBER, WEIL, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes GUILLIER, KOCHERT, LEHMANN, SANDER, WEY, MM. HOFFSESS, MORQUE, STAATH, SUCK, WALTER.

#### **OBJET : FA24-2023 : Animer et structurer la mise en réseau des artisans de l'éco-rénovation**

Voix : 59

Pour : 59

Contre : 0

Abstentions : 0

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et notamment les mesures 2.2.1 « Promouvoir et transmettre les savoir-faire »,

VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU le programme d'actions triennal 2023-2025,

VU l'exposé des motifs,

#### **Décision** : Le Comité Syndical :

- décide de poursuivre le travail d'animation et de valorisation des savoir-faire, techniques et acteurs en matière d'éco-rénovation. En 2023 il s'agira notamment :

> phase 1 : de valoriser les acteurs et les outils de l'éco-rénovation via l'actualisation et la mutualisation du portail « Eco-rénover dans les Vosges du nord » afin de permettre sa meilleure visibilité et une extension de son utilisation à l'échelle du Massif des Vosges, la réalisation d'un temps fort sur l'exposition « frugalité heureuse et créativité » Le montant de cette opération a été estimé à 5.250 € TTC (prestation de service, maintenance, hébergement du site, stagiaire, réception, location, communication, impressions ...),

> phase 2 : de développer et assurer la transmission des techniques et des savoir-faire en matière d'éco-rénovation via le lancement d'une mission photo sur 3 ans pour l'observation d'un chantier, l'organisation de rendez-vous pro et la réalisation de brochures spécifiques aux thèmes abordés lors de ces rendez-vous pro pour un montant total estimé à 12.910 € (prestation de service, intervenants, frais de réception, fournitures, communication...),

> phase 3 : de former durablement les acteurs de l'éco-rénovation en partenariat avec les organismes de formation via des rendez-vous techniques et la préparation d'une session de formation avec l'INSA en 2024, pour un montant total estimé à 12.380 € (prestation de service, intervenants, frais de réception, fournitures, communication...),

- sollicite pour la bonne réalisation de l'opération, les financements suivants :
  - Région Grand-Est – crédits massif : 15.270 €
  - Massif FNADT : 15.270 €
- décide d'inscrire un crédit total de 30.540 € TTC au budget supplémentaire 2023,
- autorise M. le Président à solliciter les financeurs potentiels et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Pour extrait conforme

Le Président,



Michaël WEBER





Développer le marquage de nouveaux produits et services sur le territoire du Parc naturel régional afin de valoriser les filières et les savoir-faire emblématiques. Il s'agira également d'animer le réseau des entreprises marquées et de mettre en place des actions de communication afin de développer la valorisation des produits marqués. Le montant global de l'opération est estimé à 46.750 € TTC (prestation de service, prestation d'animation, prestation de communication, graphisme, diffusion, impression, campagne vidéos...).

- Phase 7 – Randovosgesdunord.fr : 25.400 € TTC

Il s'agit de l'hébergement, la maintenance et la mise à jour de la plateforme et de l'application mobile randovosgesdunord, ainsi que l'amélioration de la lisibilité du portail pour un montant estimatif de 25.400 € TTC (prestation de service, prestation d'hébergement, actions de communication, diffusion, ...).

- Phase 8 – Illustration de la Traversée du Massif des Vosges : 56.200 € TTC

Il s'agit de réaliser des outils de communication (Bi Uns, vidéo, carte touristique, intervention scolaire...) pour un montant estimatif de 56.200 € TTC.

- Phase 9 – Conception d'un mobilier constructible par le Club Vosgien : 38.000 € TTC

Il s'agit de réaliser une étude de conception, de la fourniture et d'un prototypage d'un mobilier constructible par le Club Vosgien pour un montant estimatif de 38.000 € TTC.

- Phase 10 – Suivi et animation du Plan de Paysage de la Traversée du Massif des Vosges : 67.900 €

Il s'agit d'assurer le suivi de la mise en œuvre ainsi que la coordination des actions du plan de paysage de la traversée du Massif des Vosges pour un montant total estimatif de 52.900 € TTC (salaire, charges, frais de structure et de fonctionnement, de communication ...), de participer au déploiement de la plateforme Outdoorvision en lien avec la Fédération des Parcs pour 1.000 € TTC (abonnement à la plateforme) et organiser le séminaire national pour les 30 ans de la loi paysage pour 14.000 € TTC (intervenants, hébergements et séjours, réception, communication, locations...),

- sollicite le plan de financement suivant :

> Phase 1 – Hébergement touristique dans du bâti ancien

Europe - FEDER : 36.000 €

> Phase 2 – Hébergement de plein air Bivouac

Crédits inscrits dans le cadre de la fiche action investissement 2023 du Parc.

> Phase 6 – Les acteurs ambassadeurs du territoire, de ses filières et de son savoir-faire

Europe - FEDER : 31.750 €

Région Grand-Est : 15.000 €

> Phase 7 – Randovosgesdunord.fr

Europe - FEDER : 17.400 €

Association Atouparc : 8.000 €

> Phase 8 – Illustration de la Traversée du Massif des Vosges

Europe - FEDER : 24.700 €

Région Grand-Est – crédits Massif : 15.750 €

FNADT Massif : 15.750 €

> Phase 9 – Conception d'un mobilier constructible par le Club Vosgien

Europe - FEDER : 19.000 €

Région Grand-Est – crédits Massif : 19.000 €

> Phase 10 – Suivi et animation du Plan de Paysage de la Traversée du Massif des Vosges

Europe - FEDER : 67.900 €

- décide d'inscrire un crédit total de 270.250 € au BS 2023,

- autorise le Président à solliciter les financeurs et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces opérations.

Pour extrait conforme

Le Président,

Michael WEBER

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 1<sup>er</sup> avril 2023

Sous la présidence de Monsieur Michaël WEBER

Date de convocation : 21/03/2023

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 29

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 41

Nombre de voix pouvoirs : 18

Étaient présents : Mmes DOH, EHRSTEIN, GLAD, LEDIG, MARAJO-GUTHMULLER, MADELEINE, MUCKENSTURM, PASTOR, MM. BALL, BERRON, BRUPPACHER, BUFFA, FRAIN, HELMER, HUBER, HUBERT, KLIPFEL, LENHARDT, MARCHAL, MARMILLOT, MICHEL, MULLER, PFEFFER, REICHHELD, SCHMITT, WAHL, WEBER, WEIL, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes GUILLIER, KOCHERT, LEHMANN, SANDER, WEY, MM. HOFFSESS, MORQUE, STAATH, SUCK, WALTER.

**OBJET : FA28-2023 : Expérimenter la mise en œuvre du ZAN et sa déclinaison dans les documents d'urbanisme**

Voix : 59

Pour : 59

Contre : 0

Abstentions : 0

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et notamment la mesure 3.1 Maîtriser l'occupation et l'utilisation de l'espace »,

VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU la loi Climat-Résilience introduisant la notion de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et notamment ses articles 191 et suivants

VU le programme d'actions triennal 2023-2025,

VU l'exposé des motifs,

**Décision** Le Comité Syndical :

- décide de réaliser un inventaire des patrimoines et de construire une stratégie Zéro Artificialisation Nette dans le respect des patrimoines existants pour un montant total estimatif de 15.000 € TTC (stagiaires, service civique, prestation de service, communication, organisation réunions et rencontres avec les élus et habitants, locations, réception...),

- sollicite le plan de financement suivant :

Région Grand Est : 15.000 €

- décide d'inscrire un crédit total de 15.000 € au BS 2023,

- autorise le Président à solliciter les financeurs et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces opérations.

Pour extrait conforme

Le Président,

  
Michaël WEBER

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 1<sup>er</sup> avril 2023

Sous la présidence de Monsieur Michaël WEBER

Date de convocation : 21/03/2023

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 29

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 41

Nombre de voix pouvoirs : 18

Étaient présents : Mmes DOH, EHRSTEIN, GLAD, LEDIG, MARAJO-GUTHMULLER, MADELEINE, MUCKENSTURM, PASTOR, MM. BALL, BERRON, BRUPPACHER, BUFFA, FRAIN, HELMER, HUBER, HUBERT, KLIPFEL, LENHARDT, MARCHAL, MARMILLOT, MICHEL, MULLER, PFEFFER, REICHHELD, SCHMITT, WAHL, WEBER, WEIL, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes GUILLIER, KOCHERT, LEHMANN, SANDER, WEY, MM. HOFFSESS, MORQUE, STAATH, SUCK, WALTER.

**OBJET : FA29-2023 : Développer une culture partagée pour Habiter Autrement, du porteur de projet à l'artisan.**

Voix : 59

Pour : 59

Contre : 0

Abstentions : 0

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et notamment les mesures 3.2.1 « Expérimenter en architecture et en urbanisme »,

VU le programme d'actions triennal 2023-2025,

VU l'exposé des motifs,

**Décision** Le Comité Syndical :

- décide de poursuivre le travail de sensibilisation des élus, habitants et professionnels aux concepts d'urbanisme, d'architecture durable et d'aménagement via :

> phase 1 : l'organisation de journées d'initiation pratique aux techniques de l'éco-rénovation – stages « Mettez la main à la pâte » pour un montant estimatif total de 5.300 € TTC (prestation de service, intervenants, diffusion, achat de droits de diffusion, location, petit matériel, frais de réception,...)

> phase 2 : la conception réalisation de la stratégie de communication pour un montant estimatif de 2.500 € TTC (prestation de service, frais, communication, impression, diffusion, prestation de service ...).

- sollicite pour la bonne réalisation de l'opération, les financements suivants :

Région Grand-Est : 7.800 €

- décide d'inscrire un crédit total de 7.800 € au budget supplémentaire 2023,

- autorise M. le Président à solliciter les financeurs potentiels et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Pour extrait conforme

Le Président,



Michaël WEBER

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 1<sup>er</sup> avril 2023

Sous la présidence de Monsieur Michaël WEBER

Date de convocation : 21/03/2023

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 29

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 41

Nombre de voix pouvoirs : 18

Etaient présents : Mmes DOH, EHRSTEIN, GLAD, LEDIG, MARAJO-GUTHMULLER, MADELEINE, MUCKENSTURM, PASTOR, MM. BALL, BERRON, BRUPPACHER, BUFFA, FRAIN, HELMER, HUBER, HUBERT, KLIPFEL, LENHARDT, MARCHAL, MARMILLOT, MICHEL, MULLER, PFEFFER, REICHHELD, SCHMITT, WAHL, WEBER, WEIL, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes GUILLIER, KOCHERT, LEHMANN, SANDER, WEY, MM. HOFFSESS, MORQUE, STAATH, SUCK, WALTER.

**OBJET : FA30-2023 : Apporter un conseil architectural pour la réhabilitation du patrimoine bâti**

Voix : 59

Pour : 59

Contre : 0

Abstentions : 0

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et notamment les mesures 3.2.2 « Faire vivre le patrimoine bâti »,

VU le programme d'actions triennal 2023-2025,

VU l'exposé des motifs,

**Décision** Le Comité Syndical :

- approuve le programme d'actions de la politique mutualisée de valorisation des patrimoines bâtis, ainsi que le budget prévisionnel décomposé comme suit :

> Frais de chargés de mission (salaires, charges, fonctionnement, déplacements...) 67.320 €,

- décide d'inscrire un crédit de 67.320 € au BS 2023 pour la mise en œuvre de cette opération,

- approuve le plan de financement suivant :

- Collectivité Européenne d'Alsace : 15.000 €,

- Région Grand-Est : 8.750 €

- EPCI et communes : 43.750 €

- charge le Président de solliciter les différentes participations conformément au plan de financements ci-dessus,

- autorise le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération, ainsi que la convention à intervenir avec les différentes communautés de communes et communes.

Pour extrait conforme

Le Président,



Michaël WEBER

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 1<sup>er</sup> avril 2023

Sous la présidence de Monsieur Michaël WEBER

Date de convocation : 21/03/2023

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 29

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 41

Nombre de voix pouvoirs : 18

Etaient présents : Mmes DOH, EHRSTEIN, GLAD, LEDIG, MARAJO-GUTHMULLER, MADELEINE, MUCKENSTURM, PASTOR, MM. BALL, BERRON, BRUPPACHER, BUFFA, FRAIN, HELMER, HUBER, HUBERT, KLIPFEL, LENHARDT, MARCHAL, MARMILLOT, MICHEL, MULLER, PFEFFER, REICHHELD, SCHMITT, WAHL, WEBER, WEIL, ZINGRAFF. 5

Ont donné procuration : Mmes GUILLIER, KOCHERT, LEHMANN, SANDER, WEY, MM. HOFFSESS, MORQUE, STAATH, SUCK, WALTER.

Voix : 59  
Pour : 59  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**OBJET : FA31-2023 : Investir pour le SYCOPARC et pour la mise en œuvre de la charte sur le territoire**

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et notamment la mesure 0.0.0 « Les moyens au service du projet »,

VU le programme d'actions triennal 2023-2025,

VU l'exposé des motifs,

**Décision** : Le Comité Syndical décide de lancer les opérations suivantes :

- **Phase 1** – Déploiement de 3 aires de bivouac : 86.400 € TTC

Prestation de fabrication et pose de trois aires de bivouac pour un montant estimatif de 86.400 € TTC (construction bivouacs, signalétique, communication...).

- **Phase 2** – Aménagement et végétalisation d'un espace public – INTERREG Jardiner pour la biodiversité : 24.000 € TTC

Travaux d'aménagement d'un espace public et plantations pour un montant estimatif de 24.000 € TTC (travaux d'aménagement, plantations,...).

- **Phase 3** – Equiper la Salle Westphal : 26.800 € HT

Equiper la Salle Westphal avec un système de visioconférence, de micros sur table et sonorisation pour un montant estimatif de 26.800 € HT (matériel...)

- **Phase 4** – Acquisition de matériel nécessaire au fonctionnement du Parc : 30.000 € HT

Financer les équipements nécessaires au bon fonctionnement du SYCOPARC pour un montant estimatif de 30 000 € HT (achat de matériel informatique, matériel divers ...).

- **Phase 5** – Travaux de reconstitution de la Trame Verte et Bleue : 15.000 € TTC

Réaliser des travaux de reconstitution de la Trame Bleue pour un montant estimatif de 15.000 € TTC (travaux, plantations, achat de matériel...).

- sollicite le plan de financement suivant :

> **Phase 1**

Europe – FEDER : 56.400 €

Région Grand-Est - Investissement : 30.000 €

Europe – FEDER : 19.000 €

Région Grand-Est - Investissement : 5.000 €

> Phase 3

Région Grand-Est - Investissement : 26.800 €

> Phase 4

Région Grand-Est - Investissement : 30.000 €

> Phase 5

Région Grand-Est - Investissement : 15.000 €

- décide d'inscrire un crédit total de 182.200 € en section d'investissement du BS 2023,
- autorise le Président à solliciter les financeurs et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces opérations.

Pour extrait conforme

Le Président,



Michaël WEBER

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 1<sup>er</sup> avril 2023

Sous la présidence de Monsieur Michaël WEBER

Date de convocation : 21/03/2023

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 29

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 41

Nombre de voix pouvoirs : 18

Etaient présents : Mmes DOH, EHRSTEIN, GLAD, LEDIG, MARAJO-GUTHMULLER, MADELEINE, MUCKENSTURM, PASTOR, MM. BALL, BERRON, BRUPPACHER, BUFFA, FRAIN, HELMER, HUBER, HUBERT, KLIPFEL, LENHARDT, MARCHAL, MARMILLOT, MICHEL, MULLER, PFEFFER, REICHHELD, SCHMITT, WAHL, WEBER, WEIL, ZINGRAFF. 5

Ont donné procuration : Mmes GUILLIER, KOCHERT, LEHMANN, SANDER, WEY, MM. HOFFSESS, MORQUE, STAATH, SUCK, WALTER.

**OBJET : FA32-2023 : Résidences d'architecture et de paysage inter-parcs**

Voix : 59

Pour : 59

Contre : 0

Abstentions : 0

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et notamment la mesure 3.1.1 « Maitriser l'occupation et l'utilisation de l'espace »,

VU le programme d'actions triennal 2023-2025,

VU l'exposé des motifs,

**Décision** : Le Comité Syndical :

- approuve la poursuite du programme Inter-Parc axé sur le développement de résidences en architecture et paysage au sein de 6 Parcs naturels régionaux de la Région Grand-Est. Ce programme comprend, la réalisation de 4 résidences en 2023 pour 54.000 € TTC (versement d'une subvention d'investissement à chacun des PNRs disposant d'une résidence), l'animation de la démarche, la prise en compte des frais d'intervention pour l'organisation de conférences et ateliers techniques pour 29.000 € TTC (prestation de service, frais d'intervenants, frais de réception, frais de transport ...) et le développement des actions de communication et de restitution pour un montant de 18.200 € TTC (prestation de service, prestation de communication, frais d'intervenants, impression, graphisme, matériel pour exposition, vidéos et reportage photo...). Le montant global du projet a été estimé à un total de 101.200 € TTC dont une partie sera dépensée sous forme de subventions aux parcs naturels régionaux partenaires de la démarche.

- décide d'inscrire un crédit de 47.200 € TTC en section de fonctionnement du BS 2023, 54.000 € TTC en section d'investissement pour la mise en œuvre de cette opération,

- approuve le plan de financement suivant :

> Région Grand-Est : 47.200 € de subvention de fonctionnement et 54.000 € de subvention d'investissement

- charge le Président de solliciter les différentes participations conformément au plan de financements ci-dessus,

- autorise le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Pour extrait conforme  
Le Président,

Michaël WEBER



SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 1<sup>er</sup> avril 2023

Sous la présidence de Monsieur Michaël WEBER

Date de convocation : 21/03/2023

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 29

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 41

Nombre de voix pouvoirs : 18

Étaient présents : Mmes DOH, EHRSTEIN, GLAD, LEDIG, MARAJO-GUTHMULLER, MADELEINE, MUCKENSTURM, PASTOR, MM. BALL, BERRON, BRUPPACHER, BUFFA, FRAIN, HELMER, HUBER, HUBERT, KLIPFEL, LENHARDT, MARCHAL, MARMILLOT, MICHEL, MULLER, PFEFFER, REICHHELD, SCHMITT, WAHL, WEBER, WEIL, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes GUILLIER, KOCHERT, LEHMANN, SANDER, WEY, MM. HOFFSESS, MORQUE, STAATH, SUCK, WALTER.

**OBJET : Programmation triennale pour la période 2023-2025**

Voix : 59

Pour : 59

Contre : 0

Abstentions : 0

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU les statuts du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU la délibération du Comité Syndical du 11 février 2023 validant la convention d'objectifs entre la Région Grand Est et le SYCOPARC pour la période 2023-2025,

CONSIDERANT l'opportunité pour le SYCOPARC, la Région Grand Est et la Collectivité européenne d'Alsace de disposer d'une programmation triennale prévisionnelle pour la période 2023-2025 afin de s'accorder sur les priorités d'actions ainsi que sur les moyens humains et financiers à mobiliser,

CONSIDERANT le tableau de programmation financière triennale présenté,

**Décision** : Le Comité Syndical prend acte de la programmation triennale financière pour la période 2023-2025 présentée.

Pour extrait conforme

Le Président,



Michaël WEBER

E TRIENNAL 2023-2025	BUDGET ACTION				BUDGET ANIMATION (uniquement pour les postes en dehors du statutaire)			
	2023	2024	2025	TOTAL (A)	Initiales de l'agent valorisé dans le cadre du temps d'animation	2023	2024	2025
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 175 092 €</b>	<b>2 350 513 €</b>	<b>2 510 637 €</b>	<b>7 036 242 €</b>		<b>1 310 680,00 €</b>	<b>1 316 630,00 €</b>	<b>1 277 770,00 €</b>
<b>LE BIODIVERSEUR OU L'HOMME EST ATTACHE A SON TERRITOIRE L'ANIMATION NATURELLE ET CULTURELLE</b>	<b>1 227 137,00 €</b>	<b>1 304 070,00 €</b>	<b>1 425 820,00 €</b>	<b>3 957 027,00 €</b>		<b>1 122 060,00 €</b>	<b>1 151 410,00 €</b>	<b>1 116 750,00 €</b>
<b>Appuyer le territoire autour de la gestion de l'eau</b>	<b>264 610,00 €</b>	<b>195 000,00 €</b>	<b>228 000,00 €</b>	<b>687 610,00 €</b>		<b>178 850,00 €</b>	<b>159 550,00 €</b>	<b>159 950,00 €</b>
Appuyer, améliorer et sensibiliser autour des cours d'eau	249 610,00 €	180 000,00 €	213 000,00 €	642 610,00 €		132 275,00 €	118 050,00 €	118 050,00 €
Observatoire de la qualité des rivières	102 000,00 €	107 000,00 €	50 000,00 €	259 000,00 €	AC + BP	46 850,00 €	25 650,00 €	25 650,00 €
Animation des documents d'objectif (DOCOB) cours d'eau	147 610,00 €	73 000,00 €	163 000,00 €	383 610,00 €		74 250,00 €	83 000,00 €	83 000,00 €
Technique des collectivités pour la restauration/entretien des cours d'eau et zones humides				- €	AC + BP	11 175,00 €	9 400,00 €	9 400,00 €
<b>Appuyer les zones humides et leurs richesses naturelles</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>45 000,00 €</b>		<b>46 575,00 €</b>	<b>41 500,00 €</b>	<b>41 900,00 €</b>
Appuyer les zones humides et maintenir les fonds de vallées ouverts	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	30 000,00 €	MLT + BP + recrutement en cours	46 575,00 €	41 500,00 €	41 900,00 €
Appuyer une gestion collective économiquement viable des zones humides	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	15 000,00 €				
<b>Appuyer les sites et les sanctuaires pour transmettre nos patrimoines exceptionnels</b>	<b>304 047,00 €</b>	<b>343 940,00 €</b>	<b>378 440,00 €</b>	<b>1 026 427,00 €</b>		<b>502 210,00 €</b>	<b>533 300,00 €</b>	<b>491 100,00 €</b>
<b>Protéger la nature remarquable</b>	<b>210 047,00 €</b>	<b>249 940,00 €</b>	<b>284 440,00 €</b>	<b>744 427,00 €</b>		<b>166 160,00 €</b>	<b>190 600,00 €</b>	<b>141 900,00 €</b>
Appuyer la gestion de la Réserve Naturelle Nationale et de la Réserve Naturelle Régionale	73 487,00 €	45 940,00 €	38 440,00 €	157 867,00 €		95 860,00 €	117 800,00 €	120 300,00 €
Appuyer la production des documents d'objectif (DOCOB) N2000 - Terrain militaire	5 300,00 €	15 000,00 €	10 000,00 €	30 300,00 €	MLT	15 300,00 €	15 300,00 €	15 900,00 €
Appuyer le renforcement du réseau des aires protégées du Parc naturel régional de la Vosge				- €				
Appuyer le réseau de sanctuaires de nature dans les communes volontaires		20 000,00 €	20 000,00 €	40 000,00 €				
Espèces en danger dans les Vosges du Nord	52 260,00 €		70 000,00 €	122 260,00 €				
Appuyer la mise en œuvre du Programme Régional d'Actions LYNX (PRA)	79 000,00 €	169 000,00 €	146 000,00 €	394 000,00 €	SF	55 000,00 €	57 500,00 €	5 700,00 €
<b>Appuyer le réseau de la conservation des Musées dans le suivi des collections et leur mise en réseau</b>	<b>94 000,00 €</b>	<b>94 000,00 €</b>	<b>94 000,00 €</b>	<b>282 000,00 €</b>		<b>336 050,00 €</b>	<b>342 700,00 €</b>	<b>349 200,00 €</b>
Appuyer la mise en œuvre sur le dispositif de la conservation (3 ETP attaché de conservation pour 10 sites)	49 000,00 €	49 000,00 €	49 000,00 €	147 000,00 €	IVG + GR + CHB	165 000,00 €	168 300,00 €	171 700,00 €
Appuyer les actions : inventaire, récolement, chantier des collections de musées, régie des collections (3 ETP pour 10 sites)	45 000,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €	135 000,00 €	LV + ML + AV	171 050,00 €	174 400,00 €	177 500,00 €
<b>Voir la nature partout</b>	<b>68 680,00 €</b>	<b>207 130,00 €</b>	<b>260 380,00 €</b>	<b>536 190,00 €</b>		<b>54 000,00 €</b>	<b>66 000,00 €</b>	<b>66 000,00 €</b>
<b>Appuyer les programmes citoyens de préservation de la biodiversité et du paysage</b>	<b>68 680,00 €</b>	<b>207 130,00 €</b>	<b>260 380,00 €</b>	<b>536 190,00 €</b>		<b>54 000,00 €</b>	<b>66 000,00 €</b>	<b>66 000,00 €</b>
Appuyer la mise en œuvre des trames vertes au sein des espaces agricoles et urbains	15 000,00 €	100 000,00 €	150 000,00 €	265 000,00 €	GLB	20 000,00 €	21 000,00 €	21 000,00 €
Appuyer la mise en œuvre de sauvegarde de la biodiversité communale et du cadre de vie " dans les communes disposant d'un ABC		20 000,00 €	20 000,00 €	40 000,00 €	LM	34 000,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €
Appuyer l'opération NTERREG - JARDINER pour la biodiversité et le climat	53 680,00 €	87 130,00 €	81 880,00 €	222 690,00 €				
Appuyer l'opération NTERREG - Observatoire du Paysage et changement climatique			8 500,00 €	8 500,00 €				
<b>Appuyer la mise en œuvre de notre relation avec les Vosges du Nord</b>	<b>589 800,00 €</b>	<b>558 000,00 €</b>	<b>559 000,00 €</b>	<b>1 706 800,00 €</b>		<b>387 000,00 €</b>	<b>392 560,00 €</b>	<b>399 700,00 €</b>
<b>Développer la médiation culturelle</b>	<b>436 400,00 €</b>	<b>404 000,00 €</b>	<b>405 000,00 €</b>	<b>1 245 400,00 €</b>		<b>109 000,00 €</b>	<b>109 000,00 €</b>	<b>110 500,00 €</b>
Appuyer la mise en œuvre d'une programmation culturelle collective à travers l'art de conter	44 000,00 €	44 000,00 €	45 000,00 €	133 000,00 €	LH	48 000,00 €	48 000,00 €	49 500,00 €
Appuyer l'opération d'animation et d'organiser le rayonnement territorial à travers le festival jazz	392 400,00 €	360 000,00 €	360 000,00 €	1 112 400,00 €	AC	61 000,00 €	61 000,00 €	61 000,00 €
<b>Appuyer la mise en œuvre de la appropriation du projet et initier des démarches participatives</b>	<b>40 800,00 €</b>	<b>41 000,00 €</b>	<b>41 000,00 €</b>	<b>122 800,00 €</b>				
Appuyer la mise en œuvre de la compréhension des actions en faveur de la biodiversité et du patrimoine culturel	34 600,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	104 600,00 €				
Appuyer la mise en œuvre de renforcer les liens avec les élus et délégués du territoire	6 200,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	18 200,00 €				
<b>Appuyer la mise en œuvre de la relation entre les élèves, la communauté éducative et le territoire</b>	<b>112 600,00 €</b>	<b>113 000,00 €</b>	<b>113 000,00 €</b>	<b>338 600,00 €</b>		<b>278 000,00 €</b>	<b>283 560,00 €</b>	<b>289 200,00 €</b>
Appuyer la mise en œuvre de la sensibilisation et de la compréhension du territoire auprès des scolaires	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	36 000,00 €				
Appuyer la mise en œuvre de la transmission des savoirs et des compétences	13 600,00 €	14 000,00 €	14 000,00 €	41 600,00 €				
Appuyer la mise en œuvre de la continuité des actions pédagogiques de la Maison de l'Eau et de la Rivière	87 000,00 €	87 000,00 €	87 000,00 €	261 000,00 €	ALC + RC + 3 animateurs + agents d'entretiens	278 000,00 €	283 560,00 €	289 200,00 €

<b>PREMIER AXE QUI RECOLTE LES FRUITS DE SON INVESTISSEMENT PATRIMONIAL</b>	<b>528 555,00 €</b>	<b>738 443,33 €</b>	<b>543 316,67 €</b>	<b>1 810 315,00 €</b>		<b>121 300,00 €</b>	<b>97 900,00 €</b>	<b>68 700,00 €</b>
<b>économie pour évoluer vers une forêt plus naturelle</b>	<b>69 615,00 €</b>	<b>321 500,00 €</b>	<b>287 500,00 €</b>	<b>678 615,00 €</b>		<b>15 300,00 €</b>	<b>20 400,00 €</b>	<b>21 200,00 €</b>
<b>certification avec les gestionnaires forestiers des Vosges du Nord afin d'augmenter le degré de naturalité des forêts</b>	<b>69 615,00 €</b>	<b>281 500,00 €</b>	<b>247 500,00 €</b>	<b>598 615,00 €</b>		<b>15 300,00 €</b>	<b>20 400,00 €</b>	<b>21 200,00 €</b>
Validation des documents d'objectif (DOCOB) Forestiers	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	45 000,00 €		15 300,00 €	20 400,00 €	21 200,00 €
Appuyer les gestionnaires et les propriétaires forestiers afin d'améliorer la prise en compte des enjeux environnementaux	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	6 000,00 €				
Projet : Monitoring des écosystèmes forestiers du Grand Est FEDER - Observatoire de la forêt	52 615,00 €	64 500,00 €	30 500,00 €	147 615,00 €				
<b>la charte forestière pour développer une économie du bois à forte valeur ajoutée</b>	<b>- €</b>	<b>40 000,00 €</b>	<b>40 000,00 €</b>	<b>80 000,00 €</b>				
Organiser et accompagner les actions structurantes de la CFT		40 000,00 €	40 000,00 €	80 000,00 €				
<b>Valoriser les savoir-faire</b>	<b>25 300,00 €</b>	<b>25 300,00 €</b>	<b>25 300,00 €</b>	<b>75 900,00 €</b>				
<b>Appuyer les pratiques de l'éco rénovation et soutenir l'émergence de filières liées à la construction durable</b>	<b>25 300,00 €</b>	<b>25 300,00 €</b>	<b>25 300,00 €</b>	<b>75 900,00 €</b>				
Financer la mise en réseau des artisans de l'éco-rénovation	24 200,00 €	24 200,00 €	5 200,00 €	53 600,00 €				
<b>Appuyer le parti des ressources et des proximités</b>	<b>95 550,00 €</b>	<b>22 500,00 €</b>	<b>32 500,00 €</b>	<b>150 550,00 €</b>				
<b>Appuyer les agriculteurs vers une gestion agri-écologique</b>	<b>77 550,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>97 550,00 €</b>				
Appuyer les agriculteurs et développer des exploitations pilotes permettant de tester les pratiques vertueuses en agroécologie	23 650,00 €		10 000,00 €	33 650,00 €				
<b>Nouvelles dynamiques de transformation et de valorisation des produits locaux</b>	<b>- €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>				
Mise en œuvre du Programme alimentaire territorial		10 000,00 €	10 000,00 €	20 000,00 €				
Faciliter l'installation des exploitants "valeur parc"			pm O24 - projet 1 - Action 2					
Appuyer le développement d'un atelier de transformation viande				- €				
<b>Mise en œuvre du projet GAL LEADER</b>	<b>18 000,00 €</b>	<b>7 500,00 €</b>	<b>7 500,00 €</b>					
<b>Appuyer le tourisme durable comme champ d'innovation</b>	<b>338 090,00 €</b>	<b>369 143,33 €</b>	<b>198 016,67 €</b>	<b>905 250,00 €</b>		<b>106 000,00 €</b>	<b>77 500,00 €</b>	<b>47 500,00 €</b>
<b>Appuyer le développement de la notoriété en s'appuyant sur les richesses du territoire</b>	<b>84 250,00 €</b>	<b>106 650,00 €</b>	<b>82 150,00 €</b>	<b>273 050,00 €</b>		<b>46 000,00 €</b>	<b>47 500,00 €</b>	<b>47 500,00 €</b>
Design de nouvelles offres et services touristique		24 500,00 €		24 500,00 €				
Appuyer la destination, les produits, les savoirs faire et les services à travers la marque Valeurs Parc	46 750,00 €	46 150,00 €	46 150,00 €	139 050,00 €				
Animer le réseau des étoiles terrestres	37 500,00 €	26 000,00 €	26 000,00 €	89 500,00 €				
Appuyer la mise en œuvre territoriale de Quiétude Attitude		10 000,00 €	10 000,00 €					
Mise en œuvre des actions des plans de paysage dont GR53				- €	NT	46 000,00 €	47 500,00 €	47 500,00 €
<b>Appuyer la destination "randonnées" Vosges du Nord via la valorisation du GR53</b>	<b>253 840,00 €</b>	<b>262 493,33 €</b>	<b>115 866,67 €</b>	<b>632 200,00 €</b>				
Appuyer les variantes : Viser l'excellence sur les formes douces d'itinérance grâce aux Bivouacs	86 400,00 €	96 000,00 €	48 000,00 €	230 400,00 €				
Appuyer l'attractivité du GR 53 via la création d'abris et de RIS	33 600,00 €	56 250,00 €	28 125,00 €	117 975,00 €				
Appuyer l'attractivité du GR 53 via la création de fenêtres sur le paysage	36 000,00 €	68 750,00 €	34 375,00 €	139 125,00 €				
Appuyer l'illustrer la traversée du GR53	52 440,00 €	12 760,00 €		65 200,00 €				
Appuyer l'accompagnement le club Vosgien dans le renouvellement de ses abris	20 000,00 €	18 000,00 €		38 000,00 €				
Appuyer les offres d'activités de pleine nature en valorisant RandovosgesduNord en tant que topo guide numérique et site d'accueil	25 400,00 €	10 733,33 €	5 366,67 €	41 500,00 €				
<b>Avenir montage ingénierie</b>					PF	60 000,00 €	30 000,00 €	
<b>PREMIER AXE QUI MENAGE SON ESPACE ET SES PAYSAGES</b>	<b>203 800,00 €</b>	<b>179 000,00 €</b>	<b>212 500,00 €</b>	<b>595 300,00 €</b>		<b>67 320,00 €</b>	<b>67 320,00 €</b>	<b>92 320,00 €</b>
<b>Appuyer à penser l'espace comme un bien collectif</b>	<b>47 000,00 €</b>	<b>24 000,00 €</b>	<b>46 000,00 €</b>	<b>117 000,00 €</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>25 000,00 €</b>
<b>Appuyer l'occupation de l'espace et minimiser l'artificialisation, les difficultés des territoires dans les documents de planification et articulation</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>8 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>23 000,00 €</b>				
Appuyer l'OT(s) / Expérimenter la mise en œuvre du ZAN et sa déclinaison dans les documents d'urbanisme	15 000,00 €	8 000,00 €		23 000,00 €				
<b>Appuyer le paysage un levier de projet de territoire</b>	<b>32 000,00 €</b>	<b>16 000,00 €</b>	<b>16 000,00 €</b>	<b>64 000,00 €</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
Appuyer l'Observatoire Photographique du Paysage des Vosges du Nord	18 000,00 €	16 000,00 €	16 000,00 €	50 000,00 €				
Appuyer l'Organisation le séminaire des 30 ans de la loi paysage	14 000,00 €							
<b>Appuyer le territoire dans la transition énergétique // vulnérabilité</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>30 000,00 €</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>25 000,00 €</b>
Appuyer l'Accompagnement en préfecture								
Appuyer le territoire dans le cadre de la transition énergétique vers un territoire autonome			30 000,00 €	30 000,00 €				25 000,00 €
Appuyer les réalisations de l'éco rénovation (à équivalence vacante)				- €				
<b>Appuyer l'innovation dans l'art d'habiter le territoire</b>	<b>156 800,00 €</b>	<b>155 000,00 €</b>	<b>166 500,00 €</b>	<b>478 300,00 €</b>		<b>67 320,00 €</b>	<b>67 320,00 €</b>	<b>67 320,00 €</b>
<b>Appuyer l'urbanisme, aménagement, paysage, architecture et patrimoine</b>	<b>101 000,00 €</b>	<b>101 000,00 €</b>	<b>112 500,00 €</b>	<b>314 500,00 €</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

E TRIENNAL 2023-2025	BUDGET ACTION				BUDGET ANIMATION (uniquement pour les postes en dehors du statutaire)			
	2023	2024	2025	TOTAL (A)	Initiales de l'agent valorisé dans le cadre du temps d'animation	2023	2024	2025
<b>MOYENS AU SERVICE DU PROJET</b>	<b>215 600,00 €</b>	<b>129 000,00 €</b>	<b>329 000,00 €</b>	<b>673 600,00 €</b>				
<b>L'observatoire et l'évaluation du territoire</b>	- €	- €	24 000,00 €	24 000,00 €				
pour la révision de la charte en initiant les premiers diagnostics			24 000,00 €	24 000,00 €				
<b>Coopération internationale en relation avec les acteurs du territoire</b>	<b>44 800,00 €</b>	- €	- €	<b>44 800,00 €</b>				
Projets : 25 ans de la Réserve de Biosphère Transfrontalière	44 800,00 €			44 800,00 €				
<b>Soutien à l'investissement</b>	<b>170 800,00 €</b>	<b>129 000,00 €</b>	<b>305 000,00 €</b>	<b>604 800,00 €</b>				
Soutenir l'activité de l'équipe du Parc	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	90 000,00 €				
Travaux en faveur de la restauration des Trames Vertes et Bleues		pm O13 - projet 1 - Action 1		- €				
Le soutien à la mise en place des plans de sauvegarde de la biodiversité communale et du cadre de vie		pm O13 - projet 1 - Action 2						
Maison de la Nature de Sturzelbronn	90 000,00 €	50 000,00 €	250 000,00 €	390 000,00 €				
Améliorer l'attractivité du château de la Petite-Pierre	26 800,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	76 800,00 €				
Aménagement espaces publics - INTERREG J&B	24 000,00 €	24 000,00 €		48 000,00 €				
				- €				

Accusé de réception en préfecture  
067-256700691-20230401-CS010423DEL18-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2023  
Date de réception préfecture : 11/04/2023

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 1<sup>er</sup> avril 2023

Sous la présidence de Monsieur Michaël WEBER

Date de convocation : 21/03/2023

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 29

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 41

Nombre de voix pouvoirs : 18

Étaient présents : Mmes DOH, EHRSTEIN, GLAD, LEDIG, MARAJO-GUTHMULLER, MADELEINE, MUCKENSTURM, PASTOR, MM. BALL, BERRON, BRUPPACHER, BUFFA, FRAIN, HELMER, HUBER, HUBERT, KLIPFEL, LENHARDT, MARCHAL, MARMILLOT, MICHEL, MULLER, PFEFFER, REICHHELD, SCHMITT, WAHL, WEBER, WEIL, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes GUILLIER, KOCHERT, LEHMANN, SANDER, WEY, MM. HOFFSESS, MORQUE, STAATH, SUCK, WALTER.

**OBJET : Dépôt d'une demande de financement au titre du FEDER Natura 2000 et du Monitoring des cours d'eau**

Voix : 59

Pour : 59

Contre : 0

Abstentions : 0

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU les statuts du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

CONSIDERANT les sites NATURA 2000 animés par le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

CONSIDERANT le transfert de gestion des fonds NATURA 2000 des services de l'Etat vers la Région Grand Est à compter de l'exercice 2023,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer une continuité dans le financement de l'animation des sites NATURA 2000 et du Monitoring des cours d'eau,

CONSIDERANT la lettre d'intention adressée à M. le Président de la Région Grand Est fin 2022,

CONSIDERANT la nécessité d'acter par délibération le dépôt d'une demande de financement de l'animation NATURA 2000 et du Monitoring des cours d'eau dans le cadre de crédits issus du FEDER,

**Décision** : Le Comité Syndical décide :

- d'autoriser M. le Président à déposer une demande de financement auprès des services de la Région Grand Est afin de bénéficier de fonds FEDER dans le cadre des besoins en animation des sites NATURA 2000 gérés par le Parc naturel régional des Vosges du Nord et la réalisation du Monitoring des cours d'eau,

- d'autoriser M. le Président à procéder à l'ensemble des démarches et à signer tous documents nécessaires à la constitution du dossier de demande de financement,

- d'autoriser M. le Président à solliciter l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et la Région Grand Est afin de mobiliser les cofinancements nécessaires à l'équilibrage du plan de financement de l'opération.

Pour extrait conforme  
Le Président,

  
Michaël WEBER

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 1<sup>er</sup> avril 2023

Sous la présidence de Monsieur Michaël WEBER

Date de convocation : 21/03/2023

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 29

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 41

Nombre de voix pouvoirs : 18

Etaient présents : Mmes DOH, EHRSTEIN, GLAD, LEDIG, MARAJO-GUTHMULLER, MADELEINE, MUCKENSTURM, PASTOR, MM. BALL, BERRON, BRUPPACHER, BUFFA, FRAIN, HELMER, HUBER, HUBERT, KLIPFEL, LENHARDT, MARCHAL, MARMILLOT, MICHEL, MULLER, PFEFFER, REICHHELD, SCHMITT, WAHL, WEBER, WEIL, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes GUILLIER, KOCHERT, LEHMANN, SANDER, WEY, MM. HOFFSESS, MORQUE, STAATH, SUCK, WALTER.

Voix : 59

Pour : 59

Contre : 0

Abstentions : 0

**OBJET : Dépôt d'une demande de financement au titre du FEDER pour la mise en œuvre du Plan Régional d'Actions Lynx**

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU les statuts du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

CONSIDERANT l'engagement du SYCOPARC en faveur de la préservation du Lynx,

CONSIDERANT que le SYCOPARC assure depuis 2021 l'animation du Plan Régional d'Actions en faveur du Lynx pour le massif des Vosges,

CONSIDERANT la nécessité de mobiliser des financements pour la mise en œuvre des actions identifiées dans le cadre du Plan Régional d'Actions Lynx Vosges,

CONSIDERANT le programme FEDER et plus particulièrement son axe dédié à la biodiversité,

CONSIDERANT l'engagement de l'ARIENA et du Parc naturel régional des Ballons des Vosges pour co-porter certaines actions identifiées dans le cadre du PRA,

CONSIDERANT la lettre d'intention adressée à M. le Président de la Région Grand Est en décembre 2022,

CONSIDERANT la nécessité d'acter par délibération le dépôt d'une demande de financement de l'animation et des actions du PRA Lynx Vosges dans le cadre de crédits issus du FEDER,

**Décision** : Le Comité Syndical décide :

- d'autoriser M. le Président à déposer une demande de financement auprès des services de la Région Grand Est afin de bénéficier de fonds FEDER dans le cadre de l'animation et des actions relatives à la mise en œuvre du Plan Régional d'Actions Lynx Vosges,

- d'autoriser M. le Président à procéder à l'ensemble des démarches et à signer tous documents nécessaires à la constitution du dossier de demande de financement,

- d'autoriser M. le Président à solliciter la DREAL Grand Est, la DREAL Bourgogne Franche Comté, le Massif des Vosges, la Région Grand Est et le Fonds Vert afin de mobiliser les cofinancements nécessaires à l'équilibrage du plan de financement de l'opération.

Pour extrait conforme  
Le Président,

Michaël WEBER